

Zeitschrift: Nachrichten VSB/SVD = Nouvelles ABS/ASD = Notizie ABS/ASD
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
Band: 52 (1976)
Heft: 6

Artikel: La bibliographie
Autor: Courten, Régis de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-771626>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

die reine «Buchkunde» hinaus mit Bedeutung, Erfordernissen und den besonderen Problemen der Non-books auseinanderzusetzen, beweist das gespannte Interesse, das solchen Kursen entgegengebracht wird.

La Bibliographie

Régis de Courten, Bibliothèque nationale suisse, Berne

De quoi s'agit-il dans notre formation professionnelle ABS? Incuquer à de futurs bibliothécaires les titres des bibliographies dont ils auront besoin plus tard ainsi que leur mode d'emploi.

Nous entendons par bibliographies également les ouvrages de référence comme catalogues, répertoires, inventaires, index, livres d'adresses, encyclopédies, dictionnaires, etc. Ce sont pour nous des instruments de travail au même titre que l'alène pour le cordonnier, le dé pour la cousette. Ils sont indispensables à une bonne information dans presque tous les services d'une bibliothèque: salle de lecture, prêt interbibliothèque, renseignements aux lecteurs et aux correspondants (qui peuvent être les chercheurs, les employés de l'institution à laquelle est rattachée la bibliothèque), acquisition, cataloguement. Voici pour l'information passive, occasionnelle, celle qui est donnée en réponse à une demande formulée. Il va de soi qu'une connaissance plus approfondie encore des divers ouvrages de référence est nécessaire à l'information active: établissement de listes bibliographiques et leur diffusion aux milieux intéressés.

C'est pourquoi notre enseignement est avant tout pratique, destiné au service moyen de nos bibliothèques, qu'elles soient scientifiques, d'études et de culture générale, de lecture publique ou spécialisées et centres de documentation. L'examen que nous faisons passer à nos candidats est un test de leurs connaissances pratiques davantage que de leurs connaissances théoriques.

Sous le patronage de l'ABS eut lieu en mai 1964 un Colloque sur la bibliographie et son enseignement, dû à l'initiative de M. F. G. Maier, aujourd'hui directeur de la Bibliothèque nationale. Les bibliothécaires chargés de former les stagiaires à la recherche bibliographique eurent ainsi l'occasion de se rencontrer, d'échanger leur expérience. Quel jaillissement d'idées, de propositions, de résolutions... bien peu mises en pratique par la suite, hélas! (Nouvelles de l'ABS, 40, 1964, p. 108–109.) Et depuis, les choses ont changé, la formation professionnelle a acquis une dimension qu'elle n'avait pas.

Un point des débats: comment maîtriser la matière, c'est-à-dire les nombreux titres d'ouvrages que le candidat doit se mettre dans la tête? Faut-il publier une liste des bibliographies à connaître? Lors de ce colloque la question fut vivement débattue et l'idée d'une telle publication fut abandonnée, les inconvénients ayant été jugés plus graves que les avantages. Il est préférable, avons-nous pensé, de laisser aux candidats le soin d'établir eux-mêmes un fichier des bibliographies selon les directives reçues. Il faut que l'enseignement dans cette discipline particulière soit souple . . . Et douze ans plus tard, que se passe-t-il? Au cours de Berne, M. Gröbli distribue à ses élèves une liste de bibliographies, commentée, critique, du type classique, au cours de Zurich, M. Glaus distribue des montages xérographiques où se mêlent subtilement des pages, des extraits, des titres, des index, tirés des bibliographies et ses propres commentaires tapés à la machine; moi-même, au cours de Neuchâtel, je distribue également des listes polycopiées. Cette manière de faire répond certainement à un besoin de l'élève qui veut se reposer sur quelque chose d'écrit, venant du professeur, lui apportant certitudes et idées claires. Et nous sommes tous trois convaincus que ces listes, qui par ailleurs offrent toutes les garanties de souplesse, n'empêchent nullement l'élève d'établir lui-même son fichier, en tenant compte de la terminologie et, quant à moi, du schéma de jugement suivant:

- 1: de quoi s'agit-il? discipline, sujet, époque concernée
- 2: année(s) de dépouillement
- 3: inventaire: livres/articles
- 4: classification des titres – index

Désireux d'allier ces deux principes contradictoires, j'ai préparé des listes où les titres des bibliographies sont abrégés au point que l'élève, pour en établir une fiche signalétique complète, est absolument obligé de compulsé l'ouvrage, ses volumes, ses suppléments, d'en analyser la structure ou alors de consulter une bibliographie des bibliographies (je n'en donne que l'auteur et le titre succinct ainsi que le total des années de dépouillement, pour les courantes que l'année de départ). Je fais le premier pas, l'élève doit faire le second.

Pour un praticien, les bibliographies peuvent se répartir en trois catégories:

- A) La base, celles qu'il faut connaître à fond, dans les détails, pour savoir ce qu'elles apportent et ce qu'elles n'apportent pas, celles qui mènent d'ailleurs au point B.
- B) Il ne s'agit pas de connaître les titres choisis des ouvrages de référence de cette catégorie, mais seulement d'avoir en mémoire la discipline, le sujet qu'ils couvrent. Pour davantage de précisions, il suffit de savoir dans quelles bibliographies de la catégorie A on les trouvera.
- C) Toutes les autres.

C'est pour cette raison que mes listes bibliographiques se présentent sur trois colonnes: total des années de dépouillement – catégorie A: ouvrages très importants – catégorie B: ouvrages d'une certaine importance.

Le grand point d'interrogation reste le nombre de titres qu'il s'agit d'inculquer aux futurs bibliothécaires, qu'il est normal d'exiger aux examens. Ni trop, ni trop peu, bien sûr: tout le monde est d'accord, mais sur un chiffre précis, idéal, c'est le silence. En fait les enseignants des trois cours, sans s'être concertés, se rejoignent: 250 titres de base.

Dans notre enseignement, l'équilibre entre la théorie et la pratique n'est pas si facile à trouver, ni le choix entre ce qui doit être enseigné en premier et ce qui doit l'être en dernier. Personnellement j'ai innové en consacrant la première partie de mon cours à la Suisse qui offre un éventail complet des bibliographies; générales (les nationales, régionales, locales); spéciales (périodiques, thèses, officielles, ouvrages illustrés, etc.); spécialisées dans de nombreuses disciplines; plus un grand choix de dictionnaires, d'annuaires, de répertoires. Ce partage permet au novice de se familiariser avec les différentes catégories de bibliographies, aussi avec la terminologie sur laquelle l'enseignement ABS met un certain accent. Une fois ce microcosme bibliographique connu, assimilé, il assimilera plus facilement la seconde partie du cours, consacrée aux ouvrages de référence internationaux, à ceux des grands pays.

L'enseignement de la bibliographie doit être avant tout pratique: apprendre à l'élève à faire une recherche rapide comme à établir une petite bibliographie d'un sujet particulier. C'est d'ailleurs ce à quoi il est appelé dans nos bibliothèques. D'où des exercices pratiques de recherches. Nous avons tous, nous enseignants, des centaines de questions, de colles bibliographiques que nous lui donnons à résoudre. Même, commencer par des exercices pratiques et ne commenter les ouvrages de référence qu'ensuite. Le candidat doit, comme je le lui dis, se souvenir avec les doigts, avec ses doigts qui auront feuilleté de nombreux ouvrages avant de trouver la bonne réponse.

La recherche commence par l'analyse de la question. Analyser un problème, c'est le résoudre . . . ou presque. Il faut analyser le titre, souvent incomplet, demandé, le presser comme une éponge pour en sortir tous les éléments susceptibles de mener à une piste, à une voie – la plus courte – qui permettra une identification. D'abord la forme: s'agit-il d'un livre avec un auteur, un éditeur intellectuel, un préfacier, un directeur de publication, un illustrateur? avec un auteur collectif? s'agit-il d'un anonyme? d'un acte de congrès, d'une publication officielle, d'une thèse, d'un ouvrage rare et précieux? ou alors d'un périodique? d'un article de périodique? quel est le point de vue chronologique, la date de parution? le point de vue géographique, le pays de publication, la langue? Ensuite le fond: l'auteur est-il un ancien, un moderne, un

contemporain? célèbre? quel est son pays d'origine, son pays d'activité? est-il un écrivain, un historien, un savant, un religieux, une femme? Y a-t-il une personne ou un lieu concerné? de quelle discipline s'agit-il? Autant de questions que le bibliographe doit se poser avant toute recherche et y répondre — ne serait-ce que sous forme d'hypothèses — en moins de temps que ne le ferait un ordinateur.

Voici un exemple que j'aime donner après en avoir fait une question d'examen. Vous avez à bibliographier une publication d'un certain J. Schmidt intitulée «Le Poète du Cimetière marin et celui de Muzot». Comment s'y prendre? Schmidt n'est pas une piste. Le «Cimetière marin» vous oblige à ouvrir tous les dictionnaires, à connaître les index par titres des bibliographies nationales comme des bibliographies spécialisées. La recherche de Muzot vous fera compulser d'autres dictionnaires. Finalement vous aurez deux noms et deux dates: Valéry, 1922 et Rilke 1921—1926. L'assurance dans les bibliographies de bibliographies qu'il n'existe pas de travaux sur nos deux poètes. Et enfin la recherche dans tous les ouvrages de référence des littératures française et allemande, sans oublier ceux de littérature comparée.

Cette analyse qui débouche à chacune de ses étapes sur les bibliographies à compulser, sur les seules à disposition très souvent, celles qu'on a en mémoire (catégorie A), celles dont on subodore l'existence (catégorie B) et celles qui peuvent exister (catégorie C), ces hypothèses successives à confirmer en partant de celle qui a le plus de chance d'être la bonne, tous ces raisonnements auxquels se livreront nos Sherlock Holmes et nos Maigret de bibliothèques ne leur feront-ils pas une tête bien faite plutôt que bien pleine?

Parlons maintenant du cadre dans lequel devraient se dérouler cours théoriques et exercices pratiques. J'écris bien: devraient. Je parle d'idéal. Je rêve. Ceux qui ont la responsabilité de nos bibliothèques et de leur aménagement et qui sont par ailleurs acquis totalement à l'idée d'une formation professionnelle pourront comparer avec la réalité. Parfois la comparaison sera en leur faveur et ils pourront être satisfaits, parfois non et rien ne les empêche de modifier l'état actuel.

... Une vaste salle de bibliographies, attenante à une salle de lecture (pourquoi pas donnant sur un jardin à l'anglaise et dont la moquette est un rappel discret du gazon). Une collection d'ouvrages dont les lacunes sans gravité ne sont là que pour se souvenir que la perfection n'est pas de ce monde. Elle entoure familièrement nos «novices» installés à de grandes tables surchargées de livres... et de cendriers. Un séminaire plutôt qu'un cours. Telle hypothèse bibliographique est formulée: aussitôt le jeune bibliographe va chercher sans aucune difficulté l'ouvrage judicieusement classé sur les rayons derrière lui ou à la salle de lecture proche. Le maître est un guide. Le lendemain, dans leur propre bibliothèque, les candidats sont placés par le responsable de leur formation dans les meilleures conditions pour la parfaire: salle

de lecture, renseignements aux lecteurs, aux correspondants, prêt interbibliothèque.

Ce rêve, pourquoi ne deviendrait-il pas réalité?

Théorie des catalogues

Louis-Daniel Perret, Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne

Le cycle des cours de Neuchâtel comprenait, dès ses débuts et jusqu'en 1973, une série de leçons de catalogage donnée sur place à la Bibliothèque de la Ville. Mais, après avoir constaté qu'un tel cours était devenu à peu près inutile et superflu étant donné que les élèves bibliothécaires reçoivent leur formation en catalogage dans leurs bibliothèques formatrices respectives et selon des règles de catalogage propres à ces institutions, il a été alors décidé de laisser tomber ces leçons de catalogage et de les remplacer par un cours peut-être moins technique et moins pragmatique, mais par contre plus général et plus théorique. Chaque apprenti continue donc à apprendre et à pratiquer le catalogage dans sa bibliothèque formatrice, tandis que le nouveau cours, intitulé *Théorie des catalogues*, doit lui apporter une vue d'ensemble de la science des catalogues et des divers types de catalogues que l'on peut rencontrer et mettre à la disposition des lecteurs.

Partant du point de vue que la bibliothèque formatrice ne peut logiquement qu'initier ses stagiaires à la connaissance de ses propres catalogues, ayant constaté par expérience que souvent de jeunes bibliothécaires formés par nos soins se trouvaient, dans leur premier poste, confrontés à de nouveaux problèmes différents de ceux auxquels nous les avions habitués, et qu'ils avaient beaucoup de peine à envisager la création de nouveaux catalogues ou la continuation de catalogues existants qu'ils n'avaient pas appris à connaître, l'idée est venue de consacrer 14 heures à les familiariser avec un peu tous les genres de catalogues, d'en analyser le contenu, les formes, les limites, les avantages, les inconvénients, et d'envisager les services qu'ils peuvent rendre selon les divers types de bibliothèques. Tout jeune bibliothécaire devrait pouvoir juger un catalogue à sa valeur et décider en parfaite connaissance de cause si un catalogue existant peut être continué ou s'il doit être abandonné et remplacé par un autre plus adapté aux besoins réels des utilisateurs.

En fait, ce cours veut être une réflexion théorique et générale sur le problème des catalogues. Car la théorie des catalogues n'est pas quelque chose que l'on peut vraiment *enseigner*, mais elle doit faire l'objet d'une approche et d'une réflexion personnelle de chaque étudiant bibliothécaire: ces leçons sont